



**Ministère de l'Écologie, du Développement
et de l'Aménagement Durables**

**Madame la directrice générale du personnel
et de l'administration
Tour Pascal B
92055 LA DEFENSE CEDEX**

Paris, le 20 septembre 2007

Madame la directrice générale,

Un nouveau scandale !

Après le simulacre de concertation orchestré autour de la circulaire ISS du 13 juillet 2007, nous découvrons que votre note du 23 juillet 2007 modifie, au détriment des agents, les modalités d'attribution des ISS 2006 dans les directions d'administration centrale, encore une fois sans la moindre concertation avec les organisations syndicales !

Ainsi une expérimentation dérogerait aux principes prévus par les textes en vigueur, au détriment de nombreux ingénieurs des TPE :

- Des sous-groupes ayant des moyennes supérieures à 1, les autres doivent avoir des moyennes inférieures pour servir les premiers !
- Le souci d'économie sur l'enveloppe globale à répartir conduit à ne pas tenir compte de changement d'échelon ou de grade, ni de coefficients géographiques, annihilant le bénéfice des augmentations légitimes auxquelles s'attendaient les individus concernés.

STOP. Nous disons stop à toutes ces dérives et exigeons que le mécanisme de répartition soit revu en conformité avec les textes en vigueur.

Nous exigeons que vous donniez instamment en interne les instructions utiles pour respecter les droits des agents.

**Pour la commission exécutive du SNITPECT
Le secrétaire général**

Signé

Pascal PAVAGEAU